



VIGILANCE CITOYENNE

Réunion publique
13 octobre mars 2016



INTERVENANTS

David RICHARD
Maire
Saint-Paul de Varces

Major Jean-Charles FRANCAL
Commandant de brigade
Gendarmerie de Vif

Adjudant-chef Bertrand DE REGNAULT DE BELLESCIZE
Adjoint au commandement
Gendarmerie de Vif

Arnaud COMBA
Conseiller municipal délégué à la sécurité
Saint-Paul de Varces

SOMMAIRE

- 1. le concept**
- 2. point d'étape**
- 3. chiffres**
- 4. bonnes actions**
- 5. réalisations depuis la dernière réunion**
- 6. bilan du dispositif**
- 7. quelques conseils**
- 8. comment réagir?**
- 9. questions diverses**

1. LE CONCEPT

Le dispositif s'appuie sur la **vigilance des particuliers** vivant **au sein d'une même zone géographique** pour **lutter contre la délinquance, notamment les cambriolages.**

IMPACTS



Accroître le sentiment de sécurité

*Renforcer le lien social
entre les habitants*

Force de dissuasion

*Accroître l'efficacité
de la gendarmerie.*



LES TYPES DE DELINQUANCE

Le dispositif « **Vigilance Citoyenne** » permet de lutter contre différents phénomènes de délinquance.



CAMBRIOLAGES



DÉGRADATIONS



COMPORTEMENT SUSPECT

REPERAGE

DEMARCHAGE

2. POINT D'ETAPE

ETAPES

ECHEANCES

- | | |
|---|------------------------|
| ➤ Information de la population | Janvier – Février 2015 |
| ➤ Réunion publique | 27 Février 2015 |
| ➤ Convention signée par le Maire, le Préfet et le commandant de Groupement | Mars 2015 |
| ➤ Signature de la charte par les habitants référencés et échange d'informations | Depuis mars 2015 |
| ➤ Mise en place des panneaux signalétiques | Juillet 2015 |
| ➤ Réunion semestrielle | 15 septembre 2015 |
| ➤ Rapport annuel | 22 mars 2016 |
| ➤ Réunion semestrielle | Aujourd'hui |

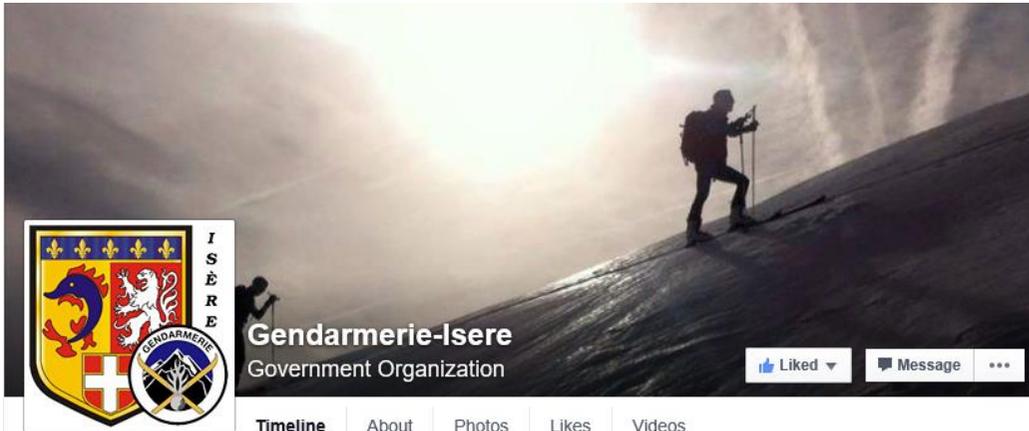






 **Gendarmerie-Isere** added 4 new photos. February 26 at 10:57am · 🌐

[PRÉVENTION]
La mission principale des gendarmes ? la protection des personnes et des biens.
Notre champ d'action est vaste et si nous agissons pour vous, nous souhaitons aussi agir avec vous.
Il existe un dispositif de participation citoyenne dont vous trouverez les principales caractéristiques dans les documents en illustration.
Saviez vous que les communes ayant développé ce partenariat avec la gendarmerie sont passées de 172 en juin 2011 à 2522 en août 2015 ?
Et puis, au delà de ce partenariat, n'hésitez pas à composer le 17 lorsque vous êtes témoins de comportements douteux tels que des repérages. C'est encore plus vrai si vous êtes les témoins de cambriolages.



 I S È R E
Gendarmerie-Isere
Government Organization

Timeline About Photos Likes Videos

Les communes disposant d'un dispositif de participation citoyenne sont passées de 172 en juin 2011 à 2522 en août 2015.



SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LES RÉSIDENTS
Sensibilisés aux phénomènes de délinquance ou cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

LA GENDARMERIE

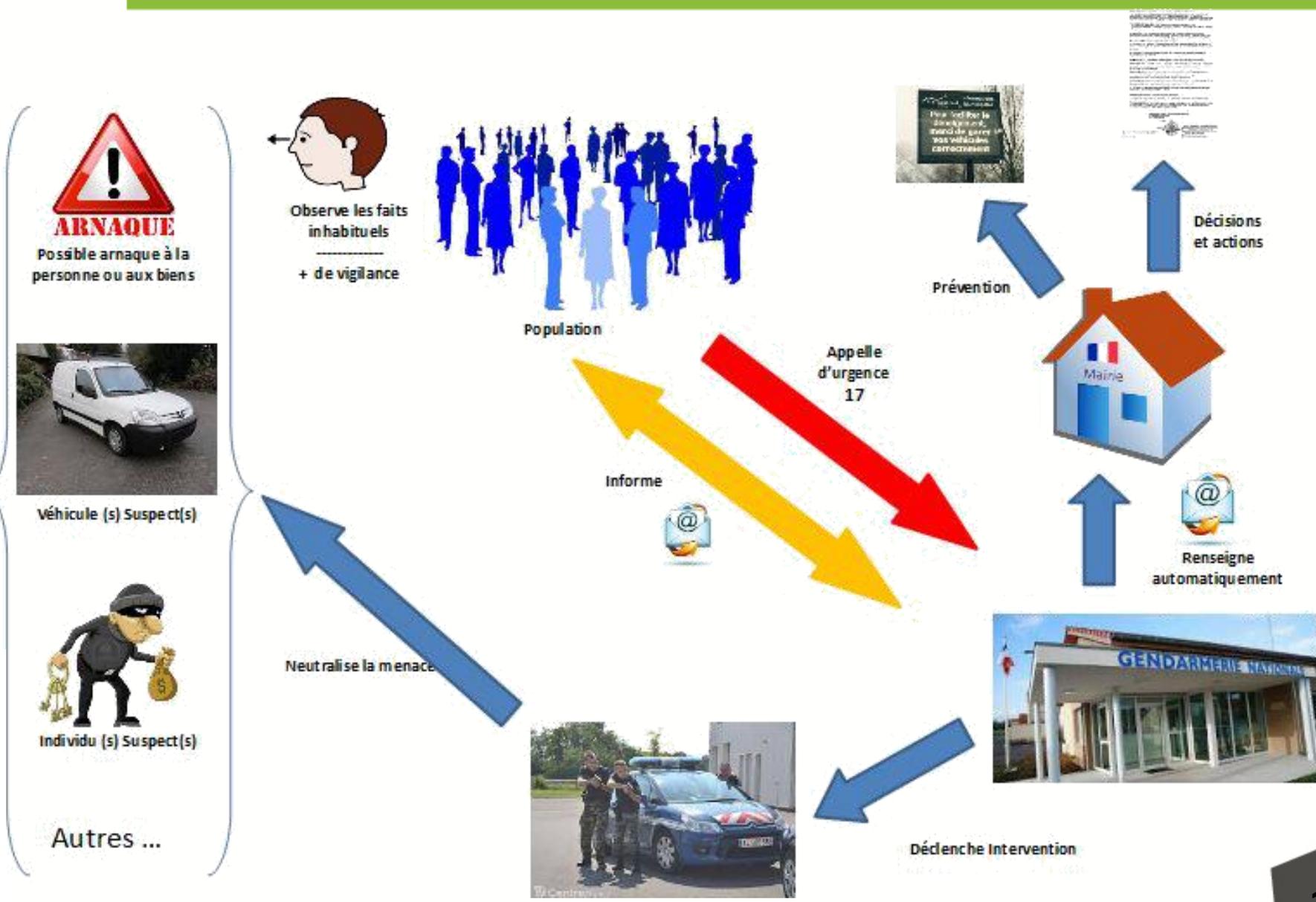
PARTICIPATION CITOYENNE

IDENTIFIER les lieux à risque
SENSIBILISER LA POPULATION
FAIRE SAVOIR
RÉPONDRE LA VIGILANCE

3. CHIFFRES

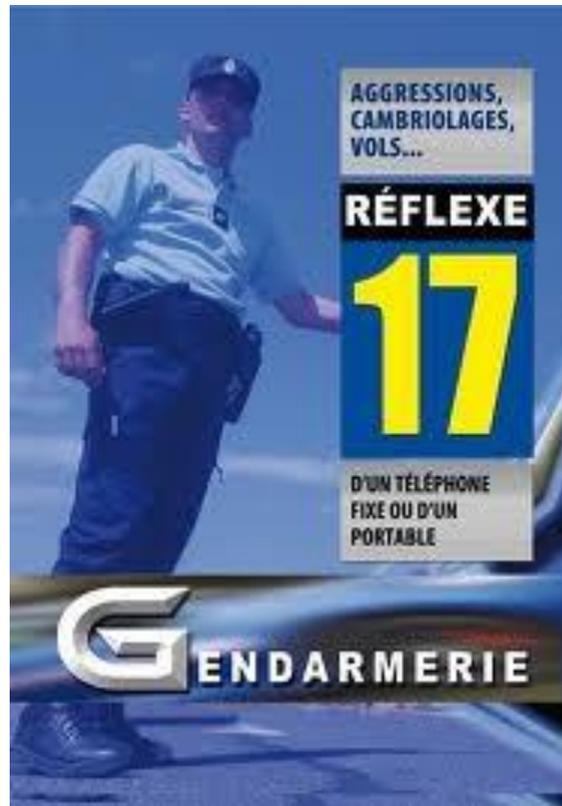
INFRACTIONS	2012	2013	2014	2015	Du 01/01/2016 jusqu'au 13/10/16
CAMBRIOLAGES	12	3	6	9	4
VOLS LIES A L'AUTOMOBILE	3	1	2	1	2
VOLS LIES AUX OBJETS				5	2
DEGRADATIONS	6	4	2	3	1
DEGRADATION VL				1	0
DEGRADATIONS TAGS				2	1

4. BONNES ACTIONS

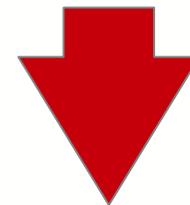


4. BONNES ACTIONS

Priorité à l'appel téléphonique pour une action immédiate



Adresse mail
dédiée au dispositif
pour transmettre
les informations utiles



XXX@XXXX.XX

4. BONNES ACTIONS



La brigade de gendarmerie de VIF informe les citoyens vigilants

Un véhicule de marque RENAULT KANGOO de couleur blanche a été aperçu à trois reprises en fin de matinée au cours de la semaine écoulée. Les occupants semblent faire du repérage.

Merci d'alerter la brigade sans délai si ce véhicule est vu sur la commune.

4. BONNES ACTIONS



Les citoyens vigilants informent la brigade de gendarmerie de VIF



4. BONNES ACTIONS

ROLE DES VOISINS REFERENCES

- **Adopter des actes élémentaires de prévention** (surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier etc...).
- **Signaler tout comportement suspect à la Gendarmerie**

ROLE DE LA GENDARMERIE

- Intervention dès le signalement d'une attitude suspecte
- Exploitation des informations et renseignements transmis
- Diffusion aux citoyens vigilants de conseils de prévention et des phénomènes de délinquance constatés dans la zone surveillée
- Information régulière à M. le Maire des mesures prises suite aux indications fournies par les citoyens vigilants

OBLIGATIONS des voisins vigilants = Respect de la CHARTE

- Ne pas utiliser le dispositif à des fins personnelles
- Ne pas se substituer aux forces de l'ordre
- Ne pas épier son voisin



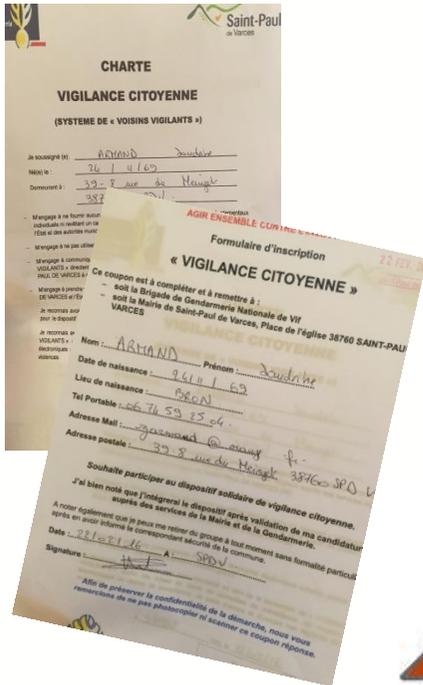
RAPPEL

Le dispositif CITOYENS VIGILANTS

Ce n'est pas de la délation !

**C'est la participation
à sa propre sécurité
et à celle des autres.**

RAPPEL



Remise du formulaire
+
Signature de la charte

GRATUIT



A la mairie

ou

A la gendarmerie

RAPPEL

***Devenir citoyen vigilant,
c'est avant tout un état d'esprit
fait de convivialité, serviabilité et solidarité.***



ENTRAIDE

5. REALISE DEPUIS LA DERNIERE REUNION

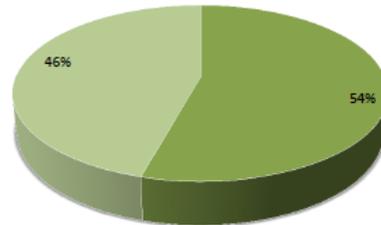
- Autocollant haute visibilité réalisé suite au sondage auprès des voisins référencés
- distribué auprès de 11 voisins



5. REALISE DEPUIS LA DERNIERE REUNION

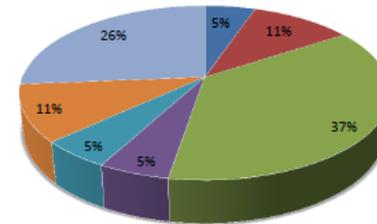
Nombre de retour projet autocollant VC

■ Voisins intéressés ■ Voisins pas intéressés



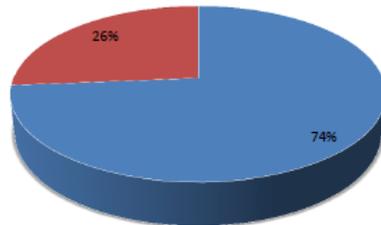
Dimensions minimales souhaitées (en cm)

■ 4*6 ■ 5,5*9 ■ 10*10 ■ 3*15 ■ 10*12 ■ 10*15 ■ Indifférent



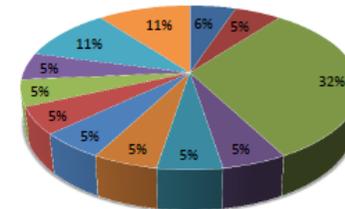
Couleur retenue

■ Blanc ■ Jaune



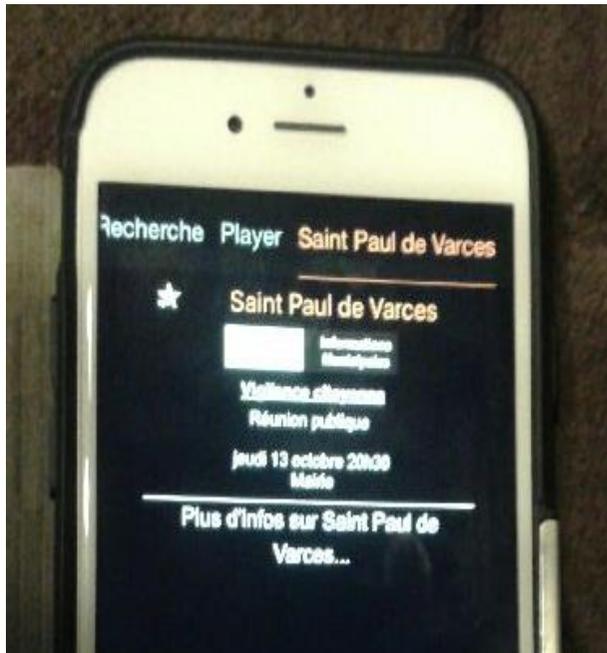
Dimensions maximales souhaitées (en cm)

■ 3*10 ■ 6*10 ■ 10*10 ■ 7,5*12 ■ 10*12 ■ 5*20
 ■ 13*20 ■ 11*20 ■ 15*15 ■ 13*18 ■ 11*15 ■ INDIFFERENT



5. REALISE DEPUIS LA DERNIERE REUNION

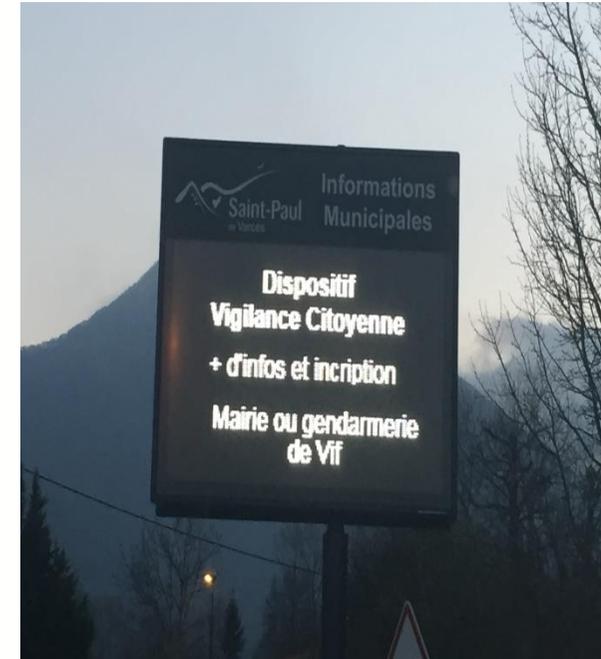
- Communication simple et rapide auprès des habitants



Sur smartphone



Sur site internet



Sur panneau lumineux

6. BILAN

	NB Inscription	informations transmises par BTA VIF	informations remontées par les habitants référencés vers BTA VIF	Suites données – intervention pour contrôle sur site
1^{er} semestre du dispositif (27/02/15 – 15/09/15)	18	10	7	5
2^{ème} semestre du dispositif (16/09/15 – 23/03/16)	17	10	6 (5 mails et 1 appel téléphonique)	0
3^{ème} semestre du dispositif (24/03/16 – 13/10/16)	7	19	11	2
Total (en date du 13/10/16)	40	39	24	7

6. BILAN



6. BILAN

Constat :

- Possibilité de développer le dispositif en nombre de voisins pour une meilleure efficacité
- Possibilité de développer l'échange d'informations
- Rendre plus visible le dispositif vigilance citoyenne sur la commune (autocollants) => effet dissuasion



7. QUELQUES CONSEILS

1/ installer un système d'alarme opérationnel



Équipé d'une sirène et voyant extérieurs

7. QUELQUES CONSEILS

2/ faire relever le courrier pendant la durée de l'absence



7. QUELQUES CONSEILS

3/ Signaler l'absence au dispositif
Opération Tranquillité Vacances (OTV)




Contre les **cambríolages**,
les **bons réflexes**!

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez ?
Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

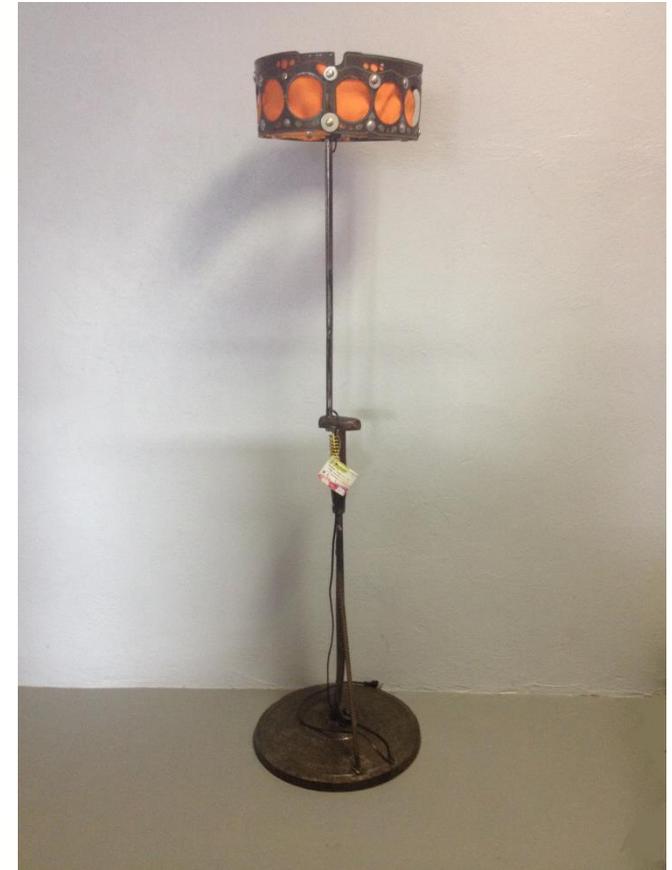
 www.facebook.com/ministereinterieur
 @Place_Jeuveau



7. QUELQUES CONSEILS

4/ simuler une présence de votre intérieur pendant votre absence

- éclairer et mettre de la musique/radio sur minuteur



7. QUELQUES CONSEILS

5/ Ne pas laisser de clef

- boîte aux lettres
- sous paillason
- sous pot de fleurs



=> Il existe par exemple des serrures bluetooth pour autoriser des connaissances



7. QUELQUES CONSEILS

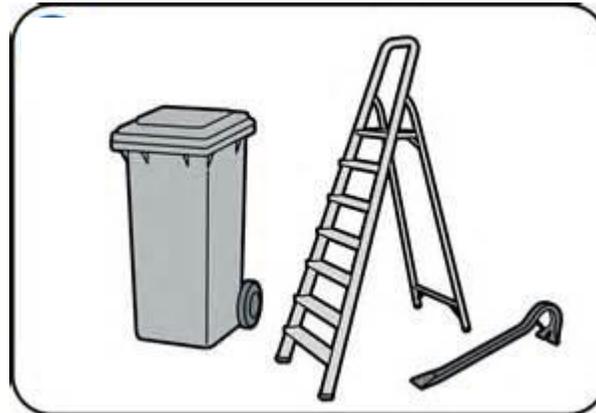
6/ installer des caméras intérieur et/ou extérieur depuis et vers le domaine privé



=> Enregistrement fortement conseillé

7. QUELQUES CONSEILS

7/ ne pas laisser d'échelle, outils à l'extérieur en libre accès



⇒ Cadenasser ou entrer ces objets facilitant les accès



7. QUELQUES CONSEILS

8/ ne pas laisser de clefs ou objets importants à proximité immédiate d'ouvertures



7. QUELQUES CONSEILS

8/ ne laissez pas vos fenêtres et portes ouvertes (aussi bien de votre habitation que véhicule)



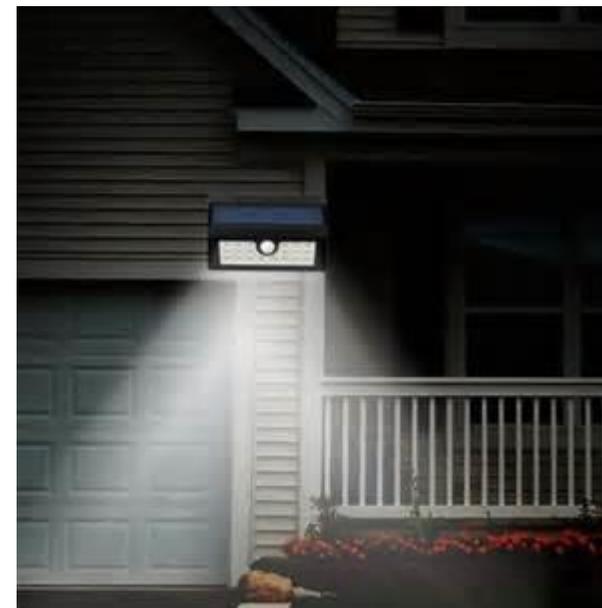
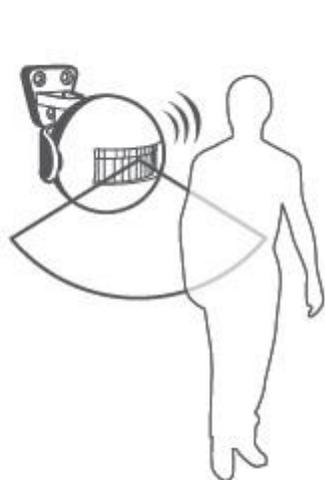
7. QUELQUES CONSEILS

9/ mettre des barreaux aux fenêtres non protégées



7. QUELQUES CONSEILS

10/ équiper votre domicile de point de lumière à déclenchement automatique



8. COMMENT REAGIR

Vous venez d'être victime de cambriolage?

Appelez le 17. Ne touchez à rien.

Les forces de l'ordre connaissent leur métier et mèneront évidemment une enquête (interrogatoire d'éventuels témoins, état des lieux...).



Votre téléphone ou carte bancaire a disparu ? Contactez dans les meilleurs délais votre opérateur pour bloquer, ne serait-ce que momentanément, votre numéro de téléphone. Faites de même pour votre compte bancaire.

Quand on se fait voler un ou plusieurs objets, l'assureur exige toujours des preuves matérielles ou testimoniales. Les éventuels témoignages au moment des faits consolident le crédit de votre demande d'indemnisation. Mieux encore, photographiez votre propriété (portes fracassées, vitres cassées...) et faites un inventaire des objets qui ont disparu. L'idéal serait d'avoir des photos des objets volés.

8. COMMENT REAGIR

Si vous êtes à la maison au moment des faits,

votre sécurité et celle de votre famille priment sur tout le reste. N'essayez surtout pas de résister à des malfaiteurs qui fracassent votre porte. Ce mode opératoire a un double objectif : d'un, la brutalité va vous terrifier peur (notamment les enfants) et de deux, les cambrioleurs ne veulent surtout pas s'attarder sur les lieux. Alors, s'ils veulent agir vite pour éviter une éventuelle intervention de la police, ne les retenez pas. Suivez leur rythme, c'est-à-dire donnez-leur rapidement tout ce qu'ils demandent. Tous les experts en matière de sécurité sont d'ailleurs unanimes sur ce point : il faut éviter toute résistance en cas de vandalisme.

Prévenez immédiatement le 17,

gardez un téléphone à proximité de votre lit





QUESTIONS